Rapport annuel 2012

de l'association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services



Sommaire

1 Extension du champ d'application	3
2 Organes et tâches principales	3
3 La commission paritaire professionnelle suisse de la location de services (SPKA) / le comité de l'association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services	5
4 Rapport de prestations d'application	5
5 Rapport de prestations du Fonds de formation	6
6 Rapport de prestations Fonds social	8
7 Rapport de la Commission de recours	9
8 Rapport de la commission des finances	9
Annexe	. 11

1 Extension du champ d'application

Les partenaires contractuels Swissstaffing, les syndicats Unia et Syna, sec Suisse et Employés Suisse ont signé la CCT Location de services au printemps 2009. La demande d'extension du champ d'application a été publiée en été 2009. 247 recours ont été déposés. Les négociations avec le seco en vue d'une solution permettant d'étendre le champ d'application, ont duré deux ans. Une solution comportant quelques modifications a pu être trouvée en automne 2011 et la demande d'extension du champ d'application révisée, a pu être de nouveau publiée. Le 13 décembre 2011, le Conseil fédéral approuvait l'extension du champ d'application et l'entrée en vigueur de la CCT au 1er janvier 2012.

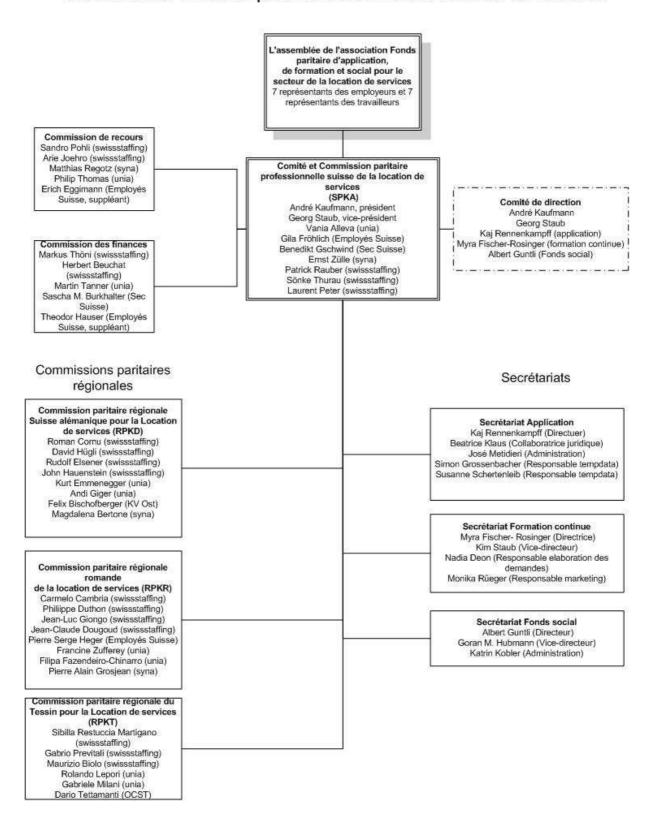
2 Organes et tâches principales

L'association dispose des organes suivants :

- l'assemblée de l'association avec 14 membres délégués
- le comité, la commission paritaire professionnelle suisse de la location de services (SPKA) avec 8 membres et 3 suppléant-e-s (direction des secrétariats)
- le comité de direction composé de la présidence et des 3 directrices/directeurs des secrétariats
- les trois commissions paritaires régionales : Suisse alémanique, Suisse romande et Tessin
- la commission de recours
- la commission des finances
- les trois secrétariats : Application, Formation et Fonds social

Vue d'ensemble des organes et organigramme

L'organigramme de l'association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services



3 La commission paritaire professionnelle suisse de la location de services (SPKA) / le comité de l'association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services

La SPKA était déjà active avant l'entrée en vigueur de la CCT Location de services. Durant la première moitié de l'année sous revue, la SPKA a surtout traité des questions de mise en oeuvre opérationnelle de la CCT. La SPKA a préparé, à l'intention de l'assemblée des membres, les statuts de l'association Fonds paritaire d'application de formation et social pour le secteur de la location de services, ainsi qu'un règlement complémentaire. Elle a également travaillé à créer le site www.tempservice.ch et à en déterminer les contenus, pour sa mise en ligne le 1er juillet 2012.

Le 5 juillet 2012, le comité de l'association a organisé une assemblée des membres, au cours de la quelle des informations ont été données sur l'état actuel de la mise en œuvre et à l'issue de laquelle les statuts et règlements ont été adoptés.

4 Rapport de prestations d'application

Situation initiale

La CCT Location de services est entrée en vigueur le 1.1.2012 avec l'extension de son champ d'application. La décision d'extension n'ayant été prise qu'à la mi-décembre 2011 par le Conseil fédéral, les structures n'étaient, début 2012, pas encore prêtes pour son application. La banque de données tempdata - condition préalable importante pour la mise en œuvre de l'application de la CCT Location de services - a pu être mise en ligne le 3 janvier 2012, grâce à l'investissement préalable d'Unia.

Assujettissement

L'identification des entreprises soumises à la CCT Location de services a représenté l'une des premières difficultés, étant donné les critères d'assujettissement, en particulier celui de la masse salariale SUVA dont le seuil a été fixé à CHF 1.2 Mio dans la décision d'extension.

Entreprises assujetties à la fin 2012 :

Entreprises ayant rempli une déclaration auprès du secrétariat Application	991
Entreprises soumises à la CCT Location de services	552
Entreprises non soumises à la CCT, d'une masse salariale inférieure à 1.2 Mio	439

La branche de la location de services est très volatile. Raison pour laquelle il faut en permanence enregistrer les nouvelles entreprises et suivre celles qui ne se sont encore pas déclarées.

Encaissement

La SPKA a opté pour un encaissement séparé des membres et des non membres de swissstaffing. La caisse de compensation de swissstaffing (swisstempcomp) procède à l'encaissement auprès de ses membres. Le secrétariat Application se charge de l'encaissement auprès des non membres. La SPKA a adopté un règlement d'encaissement et conclu des accords de prestations avec la caisse de compensation swissstaffing (swisstempcomp) et Unia.

Secrétariat Application

Une personne a été engagée le 1^{er} avril 2012 pour se charger de l'administration. Un chef de service et une collaboratrice juridique ont été engagés le 1^{er} juillet 2012. A cette date, les deux collaborateurstrices, responsables de temptdata, ont été transférés d'Unia au secrétariat régional Application.

Commissions paritaires régionales pour la Location de services (RPKA)

Le secrétariat Application a été chargé de préparer la constitution des commissions paritaires régionales (RPKA). Selon l'art. 33 de la CCT Location de services, chaque région linguistique devait être dotée d'une RPKA. En septembre 2012, la SPKA nommait les membres des trois RPKA et les secrétariats.

Les trois RPKA se sont constituées en octobre 2012. Elles ont commencé immédiatement leur travail et défini une liste d'entreprises à contrôler. Les RPKA ont également fixé les modalités de contrôle et les priorités.

Travaux de contrôle

Les structures pour la conduite des contrôles n'ayant pu être mises en place que lors du dernier trimestre, seul un nombre restreint de contrôles ont pu être effectués. Une autre difficulté s'est présentée, en Suisse alémanique en particulier, où peu de sociétés de contrôle disposaient de capacités suffisantes. Au total 104 décisions de contrôle ont pu être prises fin 2012. Durant l'année 2012, 40 contrôles ont été effectués et 28 rapports de contrôle présentés. Deux d'entre eux ont été traités une seconde fois.

Collaboration avec des commissions paritaires d'autres CCT étendues

La SPKA doit conclure, avec toutes les commissions paritaires d'autres CCT étendues, des accords de collaboration portant sur la coordination et les compensations financières de l'application dans les entreprises de location de services des branches concernées. Un modèle d'accord de collaboration a pu être négocié avec la Commission paritaire suisse d'application du secteur principal de la construction, lequel devait ensuite être proposé aux autres commissions paritaires. Ce modèle, accompagné d'une lettre, a été présenté en août 2012 aux autres commissions paritaires. Même si aucun accord de collaboration n'a pu être signé fin 2012, les négociations ont abouti, et, début 2013, des accords ont pu être signés avec les CP suivantes :

- CN du secteur principal de la construction
- CCT dans la construction de voies ferrées
- CCT pour le secteur du second œuvre de Bâle-Campagne, Bâle-Ville et Soleure
- CCT pour la branche du nettoyage de Suisse alémanique
- CCT pour le secteur de la charpenterie-couverture
- CCT pour l'industrie de la peinture et de la plâtrerie en Suisse alémanique et au Tessin
- CCT de la branche suisse de l'installation électrique et de la télécommunication
- CCT pour le secteur suisse de l'isolation
- CCT dans la branche suisse des techniques du bâtiment
- CCT de l'industrie suisse de la carrosserie
- CCNT pour l'artisanat du métal suisse (serrurerie, construction métallique, machines agricoles, forges et charpente métallique)

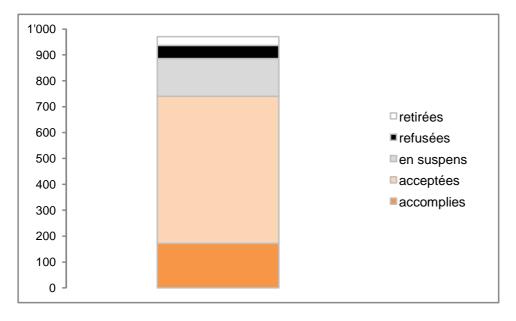
5 Rapport de prestations du Fonds de formation

Le Fonds de formation pour les travailleurs temporaires appelé temptraining, existe depuis le 1.1.2012, date d'entrée en vigueur de la CCT Location de services. La SPKA a cependant décidé d'un ajournement des prestations de six mois, raison pour laquelle temptraining a commencé son travail le 1.7.2012. Cet ajournement a été décidé pour que le nouveau fonds puisse disposer d'un capital et soit en mesure de fournir des prestations.

La conduite opérationnelle du Fonds de formation continue a été confiée à l'association patronale swissstaffing.

Entre le 01.07.2012 et le 31.12.2012, temptraining a traité 970 demandes de formation continue.

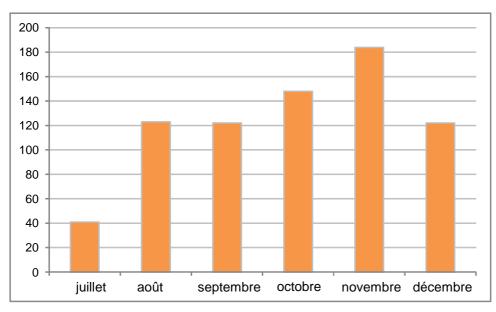
Graphique 1: Nombre de demandes au 31.12.2012



Source: temptraining

Graphique 2: demandes accordées par mois

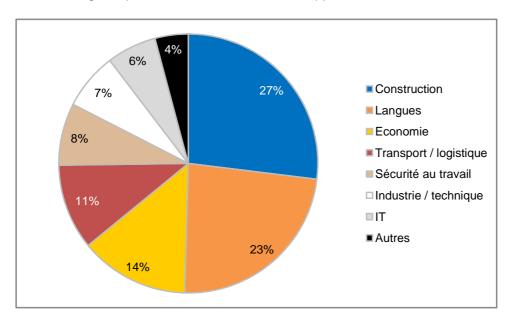
Le nombre de demandes approuvées par mois n'a cessé d'augmenter, à l'exception du mois de décembre.



Source: temptraining

Graphique 3: Cours accordés par branche au 22.11.2012

Des cours de formation professionnelle pour une utilisation dans l'industrie de la construction et des cours de langue représentent la moitié des cours approuvés.



Source: temptraining

Selon les dispositions règlementaires en vigueur en 2012, chaque travailleur temporaire a droit à une formation continue :

- lorsqu'il a travaillé temporairement au moins 22 jours (176 heures) et s'est acquitté de la cotisation contractuelle,
- si le cours de formation continue choisi a lieu dans une institution figurant dans le répertoire de formation de temptraining.

La contribution maximale versée par temptraining aux travailleurs temporaires en 2012, s'élevait à CHF 5'000 sur douze mois pour frais de cours, et à CHF 2'300 par année pour la compensation de la perte de revenu.

Dans l'intérêt des travailleurs temporaires, qui changent souvent de secteur d'activité, temptraining finance des formations continues aussi bien dans la profession actuelle que dans celle visée. L'objectif principal pour temptraining est d'encourager le développement professionnel et de favoriser la compétitivité sur le marché du travail.

6 Rapport de prestations Fonds social

La tâche principale du secrétariat Fonds social consiste à mettre à disposition des partenaires sociaux de la CCT Location de services la solution de branche pour l'assurance indemnité journalière maladie (IJM). La solution de branche IJM est subventionnée, à hauteur de 0.4% de la masse salariale, à charge du fonds d'application et de formation continue. Les assurances indemnité journalière maladie conclues avec des assureurs autres que les partenaires de la solution de branche IJM ne bénéficient pas de réduction de primes.

La solution de branche IJM a pu être proposée en temps utile, lors de l'entrée en vigueur de la CCT Location de services, le 01.01.2012. Les sept assureurs-maladie suivants y participent : CSS, Groupe Mutuel, Helsana, Swica, Sympany, Visana et Zurich (pour les groupes importants uniquement). Ces assureurs-maladie s'engagent à respecter un contrat cadre unique, appliquant les mêmes conditions et taux de calcul de primes.

Dans le courant de l'année 2012, les bailleurs de services d'une masse salariale évaluée à CHF 2 Mia ont décidé d'adhérer à la solution de branche IJM.

Le secrétariat Fonds social sert d'interface entre les partenaires sociaux, les entreprises de location de services, les assureurs et enfin les assurés, concernant toutes les questions en rapport avec la solution de branche IJM.

Une année après l'entrée en vigueur de la CCT Location de services, on a pu constater que la solution de branche IJM proposée par les partenaires sociaux était bien établie sur le marché et avait fait ses preuves.

7 Rapport de la Commission de recours

La commission de recours de l'association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services, s'est constituée le 3 septembre 2012. Elle représente la plus haute instance juridique au sein de l'association paritaire et tranche les recours des intéressés portant sur :

- les décisions d'assujettissement,
- les décisions de constatation,
- les peines conventionnelles prononcées,
- les décisions découlant des contrôles, notamment sur la prise en charge des frais de contrôle,
- les décisions concernant les demandes de soutien de la formation continue,
- les décisions concernant les demandes de soutien de mesures relevant de la protection de la santé et de la sécurité au travail de la SPKA/RPKA (Art. 39 al. 2 CCT Location de services).

8 Rapport de la commission des finances

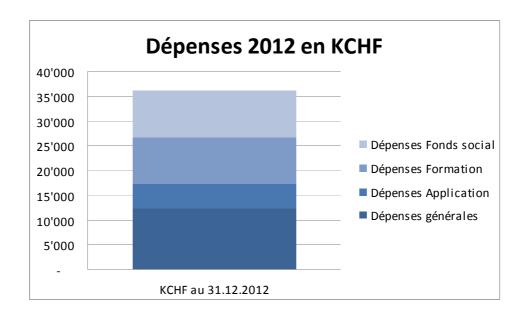
Finances

La situation financière de l'Association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services est saine et offre suffisamment de garanties pour assurer les prestations contractuelles.

Les recettes résultant des contributions des salariés et des employeurs ont permis en 2012 d'assurer l'ensemble des prestations et de constituer les provisions nécessaires pour les prestations encore à fournir.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été établis conformément à Swiss GAAP FER 21 et reflètent fidèlement l'état du patrimoine, la situation financière et les résultats de l'association. Ces comptes ont été contrôlés par kpmg et certifiés sans réserve.

Les dépenses de l'association reflètent les prestations contractuelles. Le montant à disposition suite aux dépenses générales a été affecté à hauteur de 20% dans le secteur Application, à hauteur de 40% dans le secteur Formation et à hauteur de 40% dans le Fonds social, ou réservé pour des prestations conformes aux buts de l'association, fournies après le 31.12.2012.



Perspectives

La planification budgétaire de l'association est constamment actualisée, ce qui permet d'assurer que l'association dispose toujours des liquidités nécessaires, pour faire face à l'ensemble des prestations exigées par ses statuts.

La situation financière de l'association au 31.12.2012 permet de constituer des provisions, qui doivent servir à assurer les prestations prévues par la CCT durant toute la durée de la convention, ainsi que les prestations conventionnelles supplémentaires.

Annexe

Bilan / Compte d'exploitation / Résultat de l'exercice

BILAN AU 31 DECEMBRE	2012
ACTIFS	CHF
Disponibilités	18'583'101.21
Créances résultant de livraisons et de prestations	12'588'313.09
Autres créances à court terme	969.82
Contributions non encore facturées	4'819'281.45
Régularisations	70'814.40
ACTIF CIRCULANT	36'062'479.97
ACTIF IMMOBILISE	- -
TOTAL DU BILAN	36'062'479.97
PASSIFS	
Dettes résultant de livraisons et de prestations	158'123.20
Autres dettes à court terme	44'518.45
Régularisations	25'674'470.97
Provisions à court terme	8'491'975.25
Total des capitaux étrangers à court terme	34'369'087.87
Provisions à long terme	1'693'392.10
Total des capitaux étrangers à long terme	1'693'392.10
CAPITAUX ETRANGERS	36'062'479.97
Résultat de l'exercice	
Capital de l'organisation	-
TOTAL DU BILAN	36'062'479.97

COMPTE D'EXPLOITATION	2012 CHF
Contributions aux frais d'exécution des employeurs affiliés Contributions aux frais d'exécution des employeurs non affi-	21'195'247.93
liés	15'232'654.16
Diminutions de recettes	-304'976.66
Autres produits d'exploitation	2'509.80
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	36'125'435.23
Frais généraux SPKA et partenaires sociaux	-12'276'559.00
TOTAL DEPENSES GENERALES	-12'276'559.00
Coûts directs d'exécution	-3'487'119.61
Autres dépenses d'exécution	-1'528'338.68
TOTAL DEPENSES D'EXECUTION	-5'015'458.29
Contributions aux frais de formation	-8'301'725.73
Autres dépenses de formation	-1'116'420.67
TOTAL DEPENSES DE FORMATION	-9'418'146.40
Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie	-9'213'392.10
Autres dépenses d'assurance indemnité journalière maladie	-204'754.30
TOTAL DEPENSES FONDS SOCIAL	-9'418'146.40
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2'874.86
Produits financiers	2'874.86
Résultat financier	2'874.86
RESULTAT DE L'EXERCICE	0.00

FLUX DE TRESORERIE	2012
	CHF
Résultat de l'exercice	0.00
Amortissement des actifs immobilisés	4014051007.05
Augmentation / (diminution) des provisions	10'185'367.35
Augmentation / (diminution) des créances résultant des livraisons et prestations	-12'588'313.09
Augmentation / (diminution) des contributions non	-4'819'281.45
encore facturées	
Augmentation / (diminution) des autres créances et	-71'784.22
régularisations	
Augmentation / (diminution) des dettes résultant de	158'123.20
prestations et livraisons	
Augmentation / (diminution) des autres dettes à court terme et régularisations	25'718'989.42
Flux financiers d'exploitation	18'583'101.21
Trux imanerers a exprenation	10 303 101.21
Flux de trésorerie liés aux activités d'investisse- ment	-
Flux de trésorerie liés aux activités de finance- ment	-
VARIATION NETTE DES LIQUIDITES	18'583'101.21
Indication: Disponibilités au 1 janvier	
Disponibilités au 31 décembre	18'583'101.21
Variation des liquidités	18'583'101.21
TABLEAU DES VARIATIONS DE CAPITAL	2012
	CHF
Capital libéré	-
Résultat de l'exercice	
Capital de l'organisation à la fin de l'exercice	-